

## **LISTE D'APTITUDE ACCES AU CORPS DE COMMANDEMENT 14 ET 15 DECEMBRE 2020**

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAP du Corps de Commandement,

Le SNCP est devenu depuis le 17 Novembre 2020 le syndicat Interco Cfdt Pénitentiaire qui par le changement de ses statuts, a modifié sa dénomination et son champ de syndicalisation.

Notre syndicat siège depuis sa création en CAP du corps de commandement. Il s'attachera à défendre toujours au mieux les intérêts de ses adhérents.

Le syndicat Interco Cfdt Pénitentiaire réitère son questionnement sur les modalités de mise en œuvre pour élaborer au plus juste les tableaux d'avancement par chaque DISP et encore plus aujourd'hui avec la mise en œuvre de la réforme de la chaîne de commandement.

Les directives données par la DAP étaient pourtant claires mais elles souffrent encore de nombreuses disparités et aussi d'injustices dans certaines DISP.

Exemple : un agent 1<sup>er</sup> sur liste complémentaire 2020 se retrouve relégué à une place bien lointaine dans le classement effectué par sa direction interrégionale !

D'autres adjoints, chefs de bâtiment et faisant fonction, ne sont même pas proposés alors qu'ils occupent des postes requalifiés et qu'ils pallient souvent l'absence d'officiers dans les structures.

Le syndicat Interco Cfdt pénitentiaire s'interroge sur les critères de priorisation qui ont été déterminants pour établir ces listes!

En tout état de cause, les choix effectués s'ils sont validés risquent de créer de véritables dissensions et une réelle incompréhension au sein des établissements.

La pertinence de la sélection réalisée conditionnera la physionomie future du corps des officiers.

Pour la Cfdt Pénitentiaire  
Les représentants en CAP  
David FROC  
Eric FIEVEZ